



## **PREAVIS MUNICIPAL NO 37 / 2026 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 MARS 2026**

---

### **OBJET : REFECTION DES CHEMINS AF PLAINE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

#### Préambule :

Notre réseau de chemins agricoles vieilli. Par endroit, il est fortement endommagé et même dangereux. En vue d'obtenir les subventions cantonale et fédérale, la Municipalité a mandaté le bureau d'études Jaquier Pointet afin qu'il effectue un inventaire des chemins agricoles, ce qui a permis d'avoir une vue d'ensemble de l'état du réseau de chemins. Le rapport a été transmis aux services cantonaux et fédéraux compétents qui ont procédé à une visite d'expertise. Il en ressort que l'état des chemins agricoles existants est jugé insuffisant pour les besoins, ce qui permet d'obtenir les subventions cantonale (27%) et fédérale (27%) sur les coûts de réfection.

#### Objet du préavis :

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'autorisation d'effectuer les travaux de réfection d'une partie des chemins AF dans la plaine.

A la suite d'une estimation des coûts par le bureau d'études pour la réfection de l'ensemble des chemins nécessitant des réparations qui s'est avérée très élevée, la Municipalité a décidé de revoir le projet à la baisse. Elle propose, dans un premier temps, une réfection des chemins fortement abimés et de conserver au maximum les tronçons praticables.

Le projet va consister à :

- Concasser les anciens chemins, tout en utilisant les matériaux sur place en remplacement d'une partie de la grave.
- Evacuer une partie de l'ancienne base des chemins.
- Creuser et évacuer la terre en fonction de la typologie et de la nature du terrain (minéral ou organique).
- Apporter de la grave pour créer un coffre portant pour le nouveau chemin (stabilisation à la chaux possible par endroits). L'épaisseur du coffre variera selon la portance du terrain.
- Construire les nouveaux chemins.

Le chemin proche de la station de pompage sera en enrobé, il représente 1'600 m/l. Les autres tronçons de chemins seront réparés ponctuellement et seront maintenus en béton. Les banquettes de chaque côté des chemins viendront en appuis des chemins et constitueront une garantie supplémentaire de bonne stabilité. Elles seront remises à niveau et constituées en partie de grave. En ce qui concerne le collecteur situé sur la zone S2 et S3 de protection des eaux du captage de Bavois, le Canton exige qu'il soit remplacé par des tuyaux étanches et les rapproches devront être soudées pour garantir l'étanchéité.

<b>Descriptif des travaux</b>	<b>Montant (CHF)</b>
Travaux en régie	1'253'000.00
Honoraires ingénieur GC	110'000.00
Imprévus, réserve	110'000.00
<b>Total TTC</b>	<b>1'473'000.00</b>

#### Financement

Cet investissement nécessiterait un emprunt d'environ fr. 630'000.- auprès d'un établissement bancaire ou autre institution et le solde par les subventions cantonales et fédérales de 54 % et dissolution du compte 1401.20.

#### Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal,**

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu les rapports de la commission de gestion et finances et de la commission ad hoc.

#### Décide :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux réfection des chemins AF Plaine de fr. 1'473'000.- TTC.
- De le financer par un emprunt d'environ fr. 630'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions.
- D'amortir comptablement les travaux sur une durée de 40 ans, après déduction des subventions à recevoir.



Bavois, le 2 février 2026